



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AC-04(23)

Modifier l'information non communicable

Juill. 2026



Gestion des droits d'accès aux systèmes et données

Access Control

AC-04(23) – Modifier l'information non communicable (PbM-)

Énoncés :

Lors du transfert d'information entre différents domaines de sécurité, modifier l'information non communicable en mettant en oeuvre une [\[Affectation : mesure modifiable définie par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Modifier ou anonymiser de l'information non communicable peut aider à prévenir une fuite de données ou une attaque lorsque l'information est transférée dans les domaines de sécurité. Parmi les mesures de modification, il faut noter le masquage, la permutation, la modification comme l'embrouillage de l'élimination de données ou le caviardage.